

# BIA

## GROUPE

### COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2022



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Période couverte par notre communication sur le progrès : avril 2021 - avril 2022

## TABLE DES MATIERES

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU .....	3
2. ACTIONS MENEES EN 2021 .....	4
a. Droits de l’homme.....	4
b. Travail.....	5
c. Environnement.....	5
d. Lutte contre la corruption .....	6
3. MESURE DES RESULTATS.....	7

# 1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

01/04/2022

A nos parties prenantes :

Nous nous sommes engagés auprès du Pacte Mondial des Nations Unies il y a 3 ans. Menant une politique RSE depuis plusieurs années, nous avons fait le choix de rejoindre cette initiative pour donner encore plus de sens à celle-ci. A travers la promotion de l'égalité des chances, la limitation de notre empreinte carbone ou encore notre démarche d'achats responsables, nous souhaitons nous inscrire durablement dans cet écosystème inclusif et collaboratif.

Je suis donc heureux de confirmer que BIA Groupe réitère son soutien envers les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Pacte mondial et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Jonathan Saïman,

Président

## 2. ACTIONS MENEES EN 2021

BIA Groupe a engagé tout au long de l'année 2021 des actions en accord avec notre politique RSE et les principes d'UN Global Compact. La création de la page RSE dédiée sur nos sites internet en 2020 nous a permis de valoriser les démarches entreprises. Depuis, nous actualisons régulièrement les données et éléments communiqués. Nous participons également à des webinaires pour savoir ce qu'il est possible de faire en matière de RSE et bonnes pratiques en tant que PME.

Notre travail sur les dispositions de la loi Sapin 2, la dématérialisation de nos documents, ou encore notre engagement auprès de plusieurs associations pour l'environnement nous ont fait progresser dans les domaines de l'environnement, l'éthique et les achats responsables. Cela nous a permis d'obtenir une nouvelle note EcoVadis de 71/100. Grâce à ces 7 points supérieurs à l'année dernière, nous avons obtenu pour la première fois la médaille d'or.

Nous sommes également en phase de cadrage du projet de certification ISO 9001 de l'entreprise.

Enfin, nous avons revu tous nos KPI pour mieux structurer nos actions et objectifs. Cela nous permettra de mieux cibler nos besoins et déterminer les points prioritaires.



### a. Droits de l'homme

**Principe 1** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

**Principe 2** Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

BIA Groupe a agi en faveur des droits de l'homme de la manière suivante :

- BIA Groupe a mis à jour l'accord de télétravail occasionnel pour que chaque collaborateur puisse travailler en toute sérénité depuis son domicile, puisque cette méthode de travail a été très largement utilisée depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire. Il inclut notamment un volet sur la prévention des risques (droit à la déconnexion, risque d'isolement...). BIA Groupe a fourni du matériel de bureau à tous les salariés qui avaient besoin d'adapter leur espace de travail chez eux.
- Suite à la normalisation du travail à distance, nous avons développé l'outil de collaboration Teams pour garder un lien avec nos collaborateurs et les valoriser. Nous publions des informations relatives à l'entreprise, nous mettons en avant les collaborateurs qui démarrent des missions, nous partageons des photos d'événements...
- Concernant la confidentialité des données et la gestion des données personnelles de nos clients, collaborateurs et candidats, nous sommes en conformité avec les règles de la RGPD. Elles sont consultables sur nos sites internet.



## b. Travail

### Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

### Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire

### Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

### Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

BIA Groupe a agi en faveur des normes internationales du travail de la manière suivante :

- En termes de rémunération salariale, nous nous basons sur les grilles de salaire de Syntec, qui impose de plus un salaire minimum.
- Notre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de 74/100 sur l'année 2021.
- Pour assurer l'évolution professionnelle de nos collaborateurs, nous organisons tout au long de l'année des sessions formation, une dizaine par an. En raison du contexte sanitaire, et garder un lien social avec les collaborateurs, nous avons organisé les événements en mode hybride. En effet, nous avons rétabli les événements en présentiel pour se retrouver et interagir de manière plus personnelle. Et pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, nous avons créé des liens Teams pour suivre les formations à distance. Ainsi, chacun a le choix du format qui lui convient pour suivre ces formations.
- Chaque collaborateur a un double suivi de la part des ressources humaines et d'un commercial désigné afin de lui permettre un suivi privilégié.
- Nous avons élaboré une nouvelle version du livret d'accueil, plus interactive et didactique. Toutes les informations pouvant être utiles aux collaborateurs s'y trouvent, y compris les personnes de contact et les informations relatives aux droits du travail.
- Nous sommes fiers de compter une part importante (40 %) de nationalités étrangères dans nos effectifs.
- 100% de nos recrutements sont des CDI.



## c. Environnement

### Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

### Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

### Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

BIA Groupe a agi en faveur de l'environnement de la manière suivante :

- Nous demandons aux collaborateurs d'éteindre leur ordinateur chaque soir car cela permet un gain d'énergie de 30 % et permet également de faire les mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci. Les collaborateurs sont d'ailleurs équipés d'ordinateurs portables et non d'ordinateurs fixes, car ils dépensent 60% d'énergies en moins.
- Depuis plusieurs années, nous réduisons notre usage du plastique en supprimant les gobelets et couverts en plastique au profit de vaisselle, et en supprimant les sachets de café individuels au profit de sacs de grain de plusieurs kilos.
- En accord avec la loi de réduction de l'empreinte environnemental du numérique, nous avons paramétré nos outils digitaux et informatiques pour que la corbeille, les spams ou les courriers indésirables soient supprimés automatiquement au bout de 30 jours.
- Nous avons effectué des dons auprès de « Planète Urgence » et « a Tree for You » pour agir en faveur de la reforestation et d'initiatives en agroforesterie.
- Nous avons acheté du papier recyclé pour les impressions qui ne peuvent pas être substituables.
- Nous avons proposé à tous nos employés un abonnement vélib remboursé à 100% pour inciter à utiliser ce mode de transport aux multiples bénéfices pour se rendre sur son lieu de travail.
- Nous avons créé un manuel de bonnes pratiques RSE pour informer les collaborateurs de gestes quotidiens pouvant être facilement réalisables et permettant de préserver la planète. Le manuel est adapté à la pratique professionnelle de tous.
- Nous avons structuré notre processus de gestion du matériel informatique obsolète en faisant appel à une société de recyclage et de reconditionnement informatique. Nous avons choisi une PME de la région parisienne afin de contribuer également au développement de l'activité du bassin économique local.



#### d. Lutte contre la corruption

**Principe 10** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

BIA Groupe a agi en faveur de la lutte contre la corruption de la manière suivante :

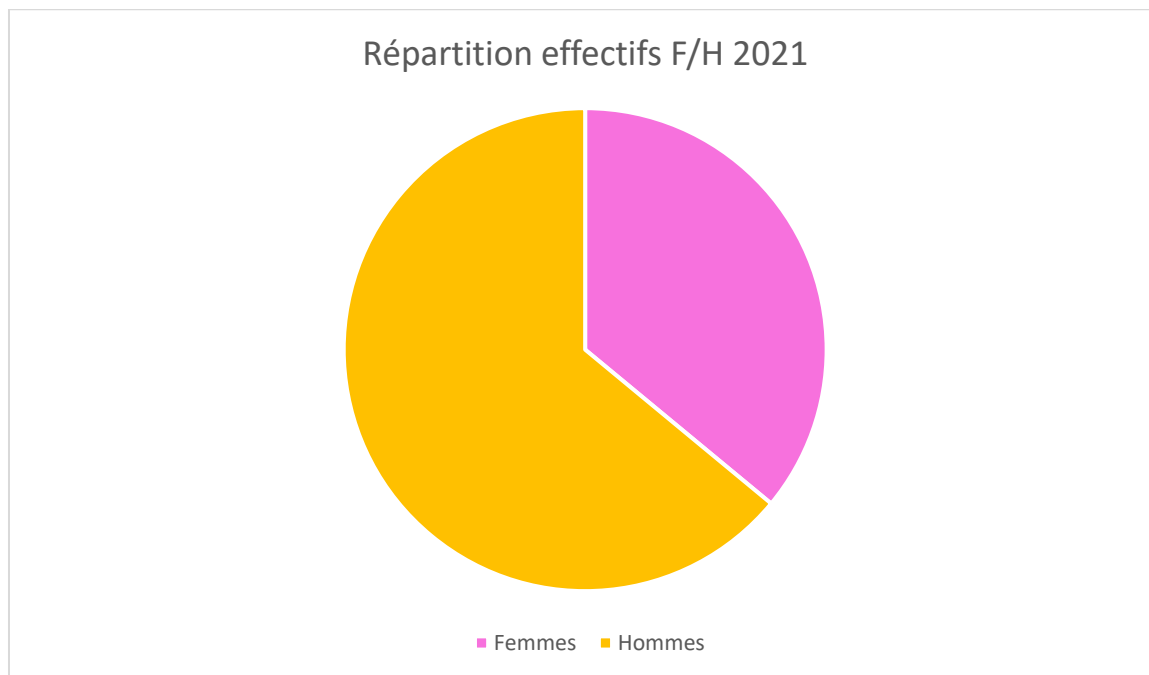
- Via nos contrats cadre, nos lettres de déontologie et nos contrats fournisseurs, nous agissons contre la corruption. Lorsque nous initions de nouvelles relations professionnelles, nous nous informons des bonnes pratiques de nos futurs partenaires et du partage de valeurs communes.
- Dans le cadre de la loi sapin 2, nous avons sensibilisé nos managers pour lutter contre la corruption. Nous avons également établi des procédures de vérification de l'intégrité de nos parties prenantes, cartographié les risques de corruption, rédigé un code de conduite et un dispositif d'alerte éthique.
- Nous avons obtenu début 2020 le « label fournisseur Progivis », prouvant la conformité de notre dossier légal.

### 3. MESURE DES RESULTATS

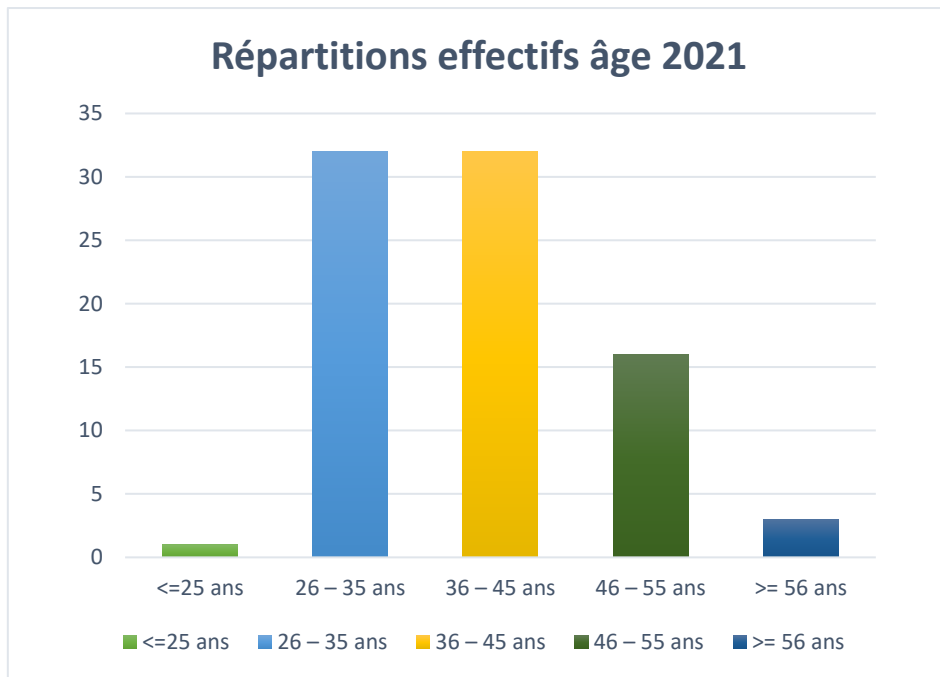
BIA Groupe a mesuré les résultats de ses actions en 2021 avec les données suivantes :

- 0 accident du travail en 2021.
- 0 incident relatif aux droits de l'homme depuis la création de l'entreprise.
- 100 % des salariés de BIA Groupe ont pu bénéficier du télétravail occasionnel pendant la période de crise du Covid-19. Cela a permis d'assurer leur sécurité au travail.

#### Données socio-démographiques



Nous stabilisons la répartition des effectifs femmes / hommes et maintenons l'objectif de compter 40% de femmes d'ici la fin 2022.



En 2021, les écarts entre les différentes tranches d'âge de la pyramide des âges ont à nouveau été réduits par rapport aux années précédentes. C'est la résultante des efforts pour maintenir l'emploi des seniors et le partage des connaissances. Nous avons lissé les effectifs intermédiaires, un 1<sup>er</sup> collaborateur de 25 ans ou moins a intégré le groupe, ainsi que de nouveaux collaborateurs de 56 ans ou plus.

#### Notation

